



**HAL**  
open science

# L'amélioration urbaine, une action plurielle pour rechercher la qualité de vie. Quels effets sur la population et le cadre de vie dans les ensembles collectifs d'Annaba (nord-est Algérien)

Hayet Mebirouk

## ► To cite this version:

Hayet Mebirouk. L'amélioration urbaine, une action plurielle pour rechercher la qualité de vie. Quels effets sur la population et le cadre de vie dans les ensembles collectifs d'Annaba (nord-est Algérien). *Analele Universitatii Bucuresti: Geografie/Annals of the University of Bucharest – Geography Series*, 2019, 68, pp.75 - 97. 10.5719/aub-g/68.1/5 . hal-03818454v2

**HAL Id: hal-03818454**

**<https://univ-cotedazur.hal.science/hal-03818454v2>**

Submitted on 1 May 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**L'amélioration urbaine, une action plurielle pour rechercher la qualité de vie.  
Quels effets sur la population et le cadre de vie dans les ensembles collectifs d'Annaba  
(Nord-Est Algérien).**

Hayet MEBIROUK

Maitre de Conférences à l'Institut de Gestion des Techniques Urbaines, Université Constantine 03.  
(+) 213 772801814 « mebirouk\_hay@yahoo.fr »

**Résumé**

L'amélioration du cadre et des conditions de vie en milieu urbain constitue l'enjeu de toute action politique. En Algérie cette question s'entreprind soit par le développement et l'amélioration de la qualité des services publics (transports publics) et des infrastructures (grands projets pour les métropoles), soit par les opérations d'amélioration urbaine qui s'inscrivent dans le cadre d'un programme national ambitieux de soutien à la relance économique. Initié par l'État, ce programme vise la requalification des périphéries urbaines et la réhabilitation des zones d'habitat dégradé et ce par l'aménagement de leurs espaces urbains et l'amélioration du cadre de vie qui en résulte.

Les programmes d'amélioration urbaine semblent avoir contribué à la réhabilitation de l'image de plusieurs cités d'habitat collectif d'Annaba. C'est dans une perspective d'analyser ces opérations et leurs effets sur le cadre de vie, d'identifier leurs points forts ainsi que leurs faiblesses sur le plan socio-spatial et environnemental que s'inscrit notre travail. Dans cette visée, nous avons mené un travail de terrain privilégiant l'observation directe complétée par le recueil de données auprès des services concernés et l'enquête par entretien directif. Des matériaux à partir desquels les constats de synthèse qui suivent sont tirés.

**Mots clés** : Amélioration urbaine, qualité de vie, espace public, ensemble collectif, Annaba.

## **Introduction**

La notion de qualité de vie en milieu urbain « fut évoquée pour la première fois dans le traité sur l'architecture et le bien-être de Léon Bastita Alberti, *De re aedificatoria* connu dès 1452 » (El-Kadi, 1997 : 35). Aujourd'hui, cette notion multidimensionnelle se trouve, au cœur des projets d'aménagement et de développement, et s'impose en tant que revendication collective du bien-être portée par la société et en tant que promesse politique engageant à la fois l'État et les collectivités territoriales (Barbarino, 2005). Demeurant un enjeu de taille, la qualité de vie fait référence à plusieurs notions dont celle de l'amélioration des conditions et du cadre de vie reconnue par Lamri (2012) comme déterminante de l'équilibre physique et psychologique des citoyens.

En Algérie, cette question a été initialement décrétée par l'instruction ministérielle n°89 du 24 juin 1995 relative à la décentralisation de la gestion des opérations d'études et d'aménagement urbain. L'objectif de cette opération étatique est de réhabiliter les zones d'habitat précaire en prenant essentiellement la forme de régularisation de la propriété foncière et l'investissement par l'État dans les infrastructures de viabilité. Il s'agit, en fait, d'une amélioration des conditions de viabilité des quartiers sous-équipés notamment ceux résultant d'un développement urbain spontané dont l'intégration aux tissus urbains planifié est devenu nécessaire (Mebirouk, 2018). Il est à rappeler que la recherche d'un cadre de vie agréable au sein des ensembles d'habitat collectif a émergé en 2001 avec le redressement des prix de pétrole. A partir de cette date, l'Algérie a connu le début d'une embellie financière qui a suscité le lancement des opérations publiques d'amélioration urbaine s'articulant autour de plusieurs thèmes: la reconquête spatiale, l'aménagement urbain, la valorisation des espaces publics, la redynamisation économique du quartier et notamment l'intégration sociale des habitants à la ville.

La prédisposition des autorités publiques pour la réussite de ce programme s'est traduite par l'adoption de nouvelles lois: la loi n°06-06 du 20 février 2006 portant loi d'orientation de la ville promulguée dans un souci majeur celui d'une politique cohérente permettant d'améliorer le cadre de vie du citoyen ; la loi n°07-06 du 13 Mai 2007 relative à la gestion, à la protection et au développement des espaces verts; ainsi que par la mise en place de l'Observatoire national de la ville ayant pour mission le suivi de la mise en œuvre de la politique de la ville.

L'amélioration urbaine est ainsi, un programme national ambitieux s'inscrivant dans le plan de soutien à la relance économique. Ce plan d'action multisectoriel a tenté d'assurer la requalification des zones périphériques par la mise en œuvre d'opérations de réhabilitation et de reconquête spatiale. Du fait, l'objectif de ce travail est d'examiner ce programme qui semble avoir contribué à l'évolution du cadre de vie de plusieurs quartiers et l'amélioration de leur image. Cet objectif se réalise par l'analyse du produit fini dans certains quartiers de la ville d'Annaba en se référant d'une part au guide de mise en œuvre des travaux d'amélioration urbaine, de requalification du cadre bâti et de réhabilitation des espaces libres élaboré (en 2007) par le Centre National des Etudes et Recherches Intégrées du Bâtiment (CNERIB); et d'autre part à l'enquête de terrain en interrogeant quelques habitants sur un projet qui se veut social par l'intégration et l'implication de la population résidente à sa concrétisation.

## **Méthodologie d'approche**

Pour atteindre notre objectif, nous ciblons les ensembles de logements collectifs d'Annaba qui semblent constituer un excellent terrain d'investigation de la question car ils font partie des principaux quartiers sur lesquels ont été lancées les premières opérations d'amélioration urbaine. Cette typologie est le fruit de la procédure des ZHUN (Zones d'Habitat Urbain Nouvelles) engagée dans les années 1970, une procédure équivalente à celle des Zones à Urbanisation Prioritaire (ZUP) mises en place en France au cours des années 1960. Ce

dispositif constitue une réponse adaptée aux besoins en logement d'une population de plus en plus nombreuse.

L'approche adoptée étant qualitative, ses instruments sont :

- l'observation visuelle du projet réalisé (espaces et aménagements), cet instrument est important pour évaluer les comportements des citoyens vis-à-vis de l'espace produit et la qualité de mise en œuvre des opérations d'aménagement;
- le recueil de données auprès des services concernés: Direction de l'Urbanisme et de la Construction (DUC);
- et l'enquête par entretien de type directif pour que l'enquête puisse répondre avec plus de liberté. Bien que l'échantillon de personnes soit réduit (environ 100 personnes) nous le considérons comme significatif car composé de personnes d'âge, de sexes et de niveau socio-économique différents (femmes, enfants, commerçants, retraités, fonctionnaires, enseignants universitaires et visiteurs). Les questions retenues sont centrées sur la qualité de l'espace public, une question suffisamment développée au cours des années 1980 par des travaux de recherche notamment ceux qui ont abordé la problématique du renouvellement urbain dans les grands ensembles.

Inspirées de la grille de lecture de Sablet de (1992), les principales questions portent sur l'attractivité urbaine, le besoin des habitants en matière d'espaces, le paysage végétal, le mobilier urbain et les matériaux de mise en œuvre, le sentiment de sécurité, l'implication de l'utilisateur dans le processus d'aménagement des espaces extérieurs, la satisfaction apparente des usagers. Il est vrai que la grille de lecture remonte aux années 1990 mais la situation actuelle des espaces publics dans les ensembles collectifs algériens et le besoin en espace sont, pour ainsi dire comparables à ceux des pays développés des années 1960-1970.

### **Les espaces publics des ensembles collectifs d'Annaba, de l'abandon au regain d'intérêt**

Les zones périphériques d'Annaba disposent-elles d'espaces publics? La question peut paraître banale si on se base sur une définition physique de l'espace ou si on se livre au jeu des opposés: tout ce qui est libre et tout ce qui n'est pas privé constituent l'espace public. Pourtant, cette question reste extrêmement féconde si on se réfère à l'aménagement, à l'usage et à l'appropriation de ces espaces (Navez-Bouchanine, 1992).

Si cette question est posée, c'est pour affirmer que jusqu'aux années 2005, les espaces publics caractérisant les ensembles collectifs d'Annaba étaient dépourvus du moindre aménagement et ne répondaient pas aux aspirations des usagers (Mebirouk *et al.*, 2005, Semmoud 2009). Ces espaces se contentaient le plus souvent des miettes d'un espace figé par la voirie et les volumes bâtis. Leur définition résiduelle et leur traitement à posteriori ont suscité chez l'individu un sentiment d'insécurité et de désagrément. Laissés à l'abandon plus de trois décennies (1974-2007), ces espaces deviennent à partir de l'année 2001 l'enjeu des pouvoirs publics en se reconnaissant comme un élément fondamental dans le processus de revitalisation urbaine. Et c'est à partir de là que l'espace public n'est plus perçu comme espace de «vide» entre deux entités construites, son aménagement devient un véritable enjeu social méritant toute l'attention. A cet effet, un programme de mise à niveau du tissu urbain a touché environ 3693 quartiers à travers le territoire national dont 762 constructions de type tissu spontané; 1092 lotissements; 938 grands ensembles. Ce programme a été mené sur l'ensemble du parc national du logement pour une durée s'étalant sur quatre ans.

La wilaya d'Annaba située au Nord-Est Algérien a bénéficié en 2007 de deux opérations d'amélioration urbaine (Tableau 1) pour une autorisation de programme de 235 millions de dinars (environ 1370000 Dollars) (El-Annabi, 2007).

Tableau 1: Opérations d'amélioration urbaine des cités périphériques d'Annaba

Sites		Intervenant	Types d'intervention
El-Fakharine		Direction d'Urbanisme et de Construction (DUC)	Assainissement, espace vert, aires de jeux, mobilier urbain
El-Moukawama			Assainissement, trottoirs, éclairages publics, espaces verts, mobilier urbain
Seybous			Assainissement, éclairage public, espaces verts, aires de jeux, mobilier urbain
08 Mai 1945			Assainissement, éclairage public, espaces verts, aires de jeux, mobilier urbain
Plaine-Ouest	Cité 687 logements		Voirie, aire de stationnement, assainissement, éclairage public, espaces verts.
	Cité 1028 logements	DUC & Privé	Contenu non identifié
	Cité 1172 logements		

Source: DUC, 2007

De ce tableau nous constatons que les interventions sont centrées sur trois principales actions :

- Première action: aménagement des espaces extérieurs (aires de jeux, aires de stationnement, espaces verts);
- Deuxième action: renforcement de la desserte et des réseaux divers. Il s'agit d'une solution technique pour résoudre essentiellement les problèmes d'alimentation en eau potable, de raccordement en énergie électrique, d'assainissement des eaux usées et ménagères, et des eaux pluviales, les trottoirs et allées piétonnes et la réhabilitation de la voirie urbaine.
- Troisième action: embellissement par le mobilier urbain (bancs, éclairage publics).

Les soixante-deux opérations inscrites au titre de l'année 2010 concernent les tissus urbains de l'époque coloniale (14 opérations) et postcoloniale. En cette date, l'attention des pouvoirs publics s'est tournée vers l'habitat collectif en lui consacrant 27 opérations (environ 44% du total) contre 35 destinées au reste des typologies (Figure 1).

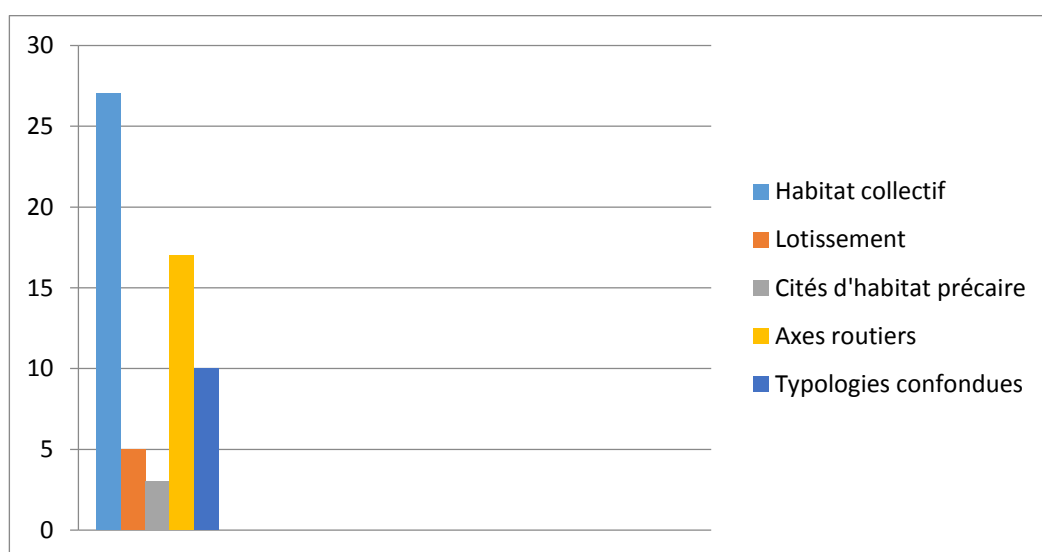
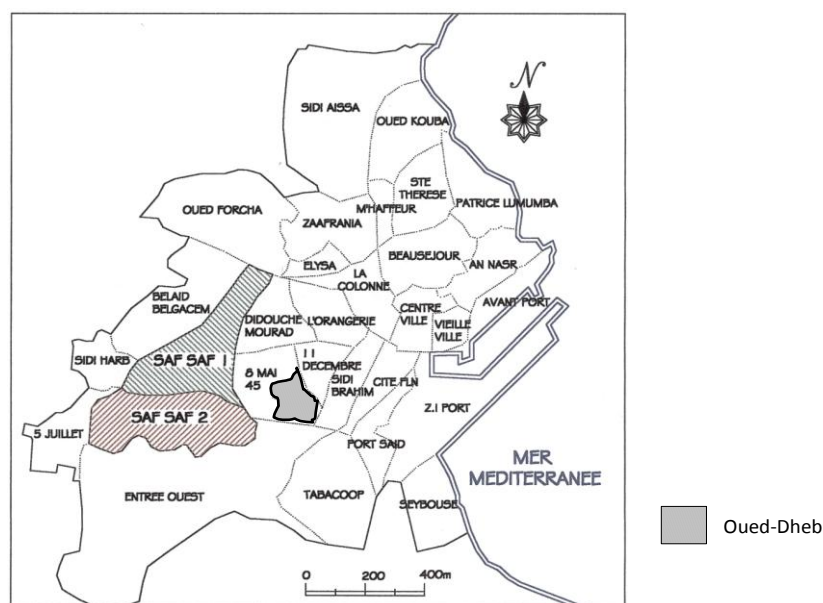


Figure 1 : Opérations d'amélioration urbaine au titre de l'année 2010 (DUC, 2010)

Les premiers sites dévolus aux programmes de logements collectifs à Annaba sont situés à l'Ouest de la ville: La « Plaine-Ouest »(1) et « Oued-Edheb» (2) (Voir Carte) ayant bénéficié de dix opérations d'aménagement en plus de celles achevées avant 2007.

Réalisées au début des années 1980 dans le cadre des extensions urbaines de type habitat collectif, ces cités tirent leur nom soit de l'opération réalisée (cités 687 logements, 1172 logements, 1028 logements, etc.) soit de l'entreprise de réalisation (Sonatiba, OPGI, Génisider, etc.).

Le plus remarquable, tel que précisés par Mebirouk *et al.* (2005), est que ces cités furent reconnues par des espaces extérieurs souvent imprécis tant dans leur délimitation physique que dans leur usage où se superposaient et coexistaient des pratiques urbaines et rurales (vente des articles à même le sol, pratiques ménagères, jardinages, jeux, etc.). Les espaces verts, s'ils y existaient, se résumaient à une verdure spontanée ou à quelques massifs mal-entretenus : les équipements d'agrément qui les accompagnent systématiquement (bancs de repos, aires de jeux pour enfants, éclairages, etc.) étaient absents ou détériorés.



Carte : Localisation des cités d'habitat collectif : Plaine-ouest et Oued- Edheb (Mebirouk, 2002)

Par ailleurs, il convient de préciser que la problématique des espaces publics a été largement condamnée par les travaux de recherche (Mebirouk, 2002, Zahi, 2012, Bahri, 2014) lesquels ont tenté de mettre en scène la négligence de ces espaces et de leur entretien par les autorités publiques. Compte tenu de la situation financière favorable de l'Algérie (2001), une volonté de repenser les espaces vécus s'affiche dans les ensembles de logements collectifs par la réhabilitation et l'amélioration du cadre et des conditions de vie des habitants. Or la question qui se pose est de savoir si le produit fini dans le cadre de ce programme d'absorption des déficits d'aménagement urbain est acceptable d'autant qu'à travers ce programme l'État a tenté de rechercher une réponse durable en combinant trois aspects social, économique et environnemental

- L'aspect social par la création des associations activant notamment dans le cadre de vie, l'environnement et les conditions de vie, à la fois matériel et immatériel de la population.
- L'aspect économique par l'animation de l'activité économique et la création d'emplois à travers les opérations lancées,

- L'aspect environnemental par la rénovation des réseaux d'assainissement existants et aussi par l'aménagement et la création des espaces verts.

### Quels acteurs pour la mise en œuvre des opérations urbaines?

L'amélioration urbaine ne fait référence à aucune loi. C'est une opération régie par des correspondances ministérielles et des directives du wali appliquées par les directions déconcentrées. Cette opération est exécutée sur la base d'un document établi par le Centre National des Etudes et Recherches Intégrées du Bâtiment (CNERIB) sous la Tutelle du Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme. Le document prescrit toutes les dispositions visant à assurer la sécurité, la stabilité, l'hygiène et le niveau de confort conformément aux exigences normatives, environnementales et sociales.

Le programme d'amélioration urbaine est une action Étatique décidée à l'échelle centrale et mise en œuvre à l'échelle locale par la wilaya et ses organes déconcentrés. Théoriquement, le programme est conduit par trois sphères (Figure 2).

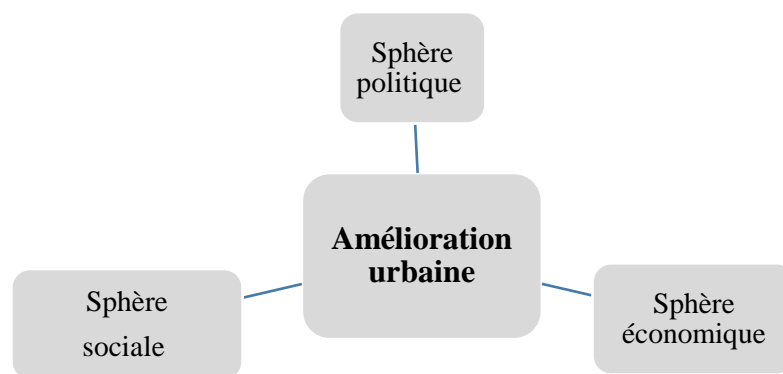


Figure 2 : Les sphères de l'opération d'amélioration urbaine

### Les acteurs de la sphère politique

#### 1- Les collectivités locales : La wilaya

La Wilaya (Préfecture) est une collectivité publique territoriale dotée de deux organes: l'Assemblée Populaire de Wilaya « APW », et le Wali (Préfet). Représentant de l'Etat et délégué du Gouvernement au niveau de la wilaya, le Wali est chargé d'exécuter les décisions et les instructions reçues de chacun des ministres. Il anime, coordonne et contrôle l'activité des services de l'Etat chargés des différents secteurs d'activités dans la wilaya (Loi n° 90-09 de 1990).

#### 2- Les Directions déconcentrées : Direction de l'Urbanisme et de la Construction (DUC)

La Direction de l'Urbanisme et de la Construction (DUC) est une direction déconcentrée assurant multiples missions dont les principales consistent à rassembler et analyser les données concernant l'urbanisme et l'architecture, à centraliser les éléments permettant l'établissement du programme d'études d'urbanisme à retenir sur le territoire de wilaya (Décret n°90-327 de 1990). Elle entreprend toute action en vue de l'amélioration du cadre bâti et du développement d'un habitat conforme aux exigences socio-géo-climatiques et d'aménagement foncier; et encourage des actions d'intégration des tissus spontanés en matière d'urbanisme et d'architecture. Les interventions directes sur le tissu urbain se traduisent actuellement par les opérations d'amélioration urbaine dont les travaux de réalisation et de suivi sont assurés par le service de la construction.

### Les acteurs de la sphère économique : Le professionnel et l'entreprise de réalisation

Ce sont les agences ou bureaux d'études ainsi que les entreprises de réalisation désignés par la DUC et la Wilaya pour la conception puis la réalisation du projet. Les critères de choix des bureaux d'études et des entreprises s'élaborent en fonction du critère du *moins disant*. En effet les projets d'architecture et d'urbanisme sont toujours considérés comme produits financiers et que le moins disant, en étude ou en réalisation aura les meilleures chances d'être retenu (Sidi Salah Nasri, 2010).

Il est à noter que l'Office de Promotion et de Gestion Immobilière « OPGI » comme opérateur public a pris en charge les travaux de réhabilitations et de requalifications dans les quartiers ainsi que la réhabilitation du bâti (les vides sanitaires la reprise de l'étanchéité et le lot peinture).

### **Les acteurs de la sphère sociale : Les habitants**

L'objectif du programme d'amélioration urbaine est la reconquête des territoires périphériques. Ce projet se concrétise en prenant en compte la dimension sociale comme objectif principal. Il est également fondé sur le partenariat entre l'État et la population locale, et vise à conforter plusieurs options notamment celle de l'implication responsable des populations locales par leur participation (Zahi, 2012).

L'on conclut que l'opération d'amélioration urbaine, selon le discours des pouvoirs publics, doit émaner d'un effort collectif et à tous les niveaux et les citoyens se doivent d'être associés au plus près d'une action plurielle de redéploiement qui engage le sort urbanistique du citoyen. L'implication du citoyen se traduit non seulement par ses conseils lors du suivi et de la phase de réalisation des aménagements mais également par l'entretien de ces espaces (Mebirouk, 2018).

En réalité et en se référant à l'enquête de terrain, les acteurs de l'opération d'amélioration se réduisent aux sphères politique et économique. L'habitant étant considéré comme un acteur « invisible » puisqu'il était exclu de la proposition d'aménagement et du processus de mise en œuvre de ces opérations. En dépit de son exclusion, l'habitant a accueilli ce projet avec satisfaction, les personnes interrogées (sexes et statuts socioprofessionnels confondus) attestent toutes que le programme a amélioré l'image de leur quartier.

### **Quels effets du projet sur l'habitant et le cadre de vie?**

Toute politique urbaine peut prêter le flanc à la critique par la communauté scientifique, les acteurs publics et aussi la société civile. Le programme d'amélioration urbaine a dégagé une série d'actions urgentes privilégiant un compromis entre besoins, objectifs et moyens disponibles selon un calendrier allant du court au long termes. Etant achevées dans la plupart des cités d'habitat collectif, les actions inscrites dans le court terme: sécurité, confort sanitaire, hygiène urbaine, aménagement des espaces communs, création des espaces de détente, etc. semblent parvenir à redorer l'image des quartiers réhabilités. L'analyse du projet fini a permis d'identifier des succès autant que des échecs déclinés selon trois dimensions : environnementale et paysagère, socio-urbaine et technique.

## **1- Dimension environnementale et paysagère**

### **1-1- Rénovation du réseau d'assainissement et d'eau potable**

Le lancement de l'opération urbaine a été conditionné par la rénovation du réseau d'assainissement et d'eau potable. L'intervention sur ce réseau a atténué les risques d'inondation qu'a connue la ville depuis 1982 et ses dégâts matériels et humains importants. Un vaste programme d'aménagement hydraulique a été mis en œuvre et a permis de réduire la menace d'inondation qui pesait sur la ville. Pourtant, les intempéries de 2002 ont dévoilé certaines carences rectifiées en 2010 suite à une étude élaborée par une entreprise étrangère à l'effet d'évacuer les eaux de crues, malheureusement, cette expérience s'est soldée par un



échec cuisant (Mebirouk, 2018: 55). La succession d'averses frappant la ville en période hivernale a toujours provoqué la submersion de ses espaces extérieurs. Ce phénomène dont les effets sont préjudiciables à l'environnement et la santé publique est lié d'une part à la topographie de la ville : extension de la ville vers l'ouest et le sud, dans une plaine de faible altitude sujette aux effets nuisibles des cours d'eau dévalant le massif de l'Edough(3); et d'autres part au sous-dimensionnement des regards et à l'obstruction des cours d'eaux.

L'opération d'amélioration urbaine a, ainsi permis l'éclosion d'une hygiène urbaine et environnementale. Les personnes interrogées (4) s'accordent toutes sur cette nouvelle image allant d'un quartier insalubre à un quartier salubre (Photos 1 et 2). « L'opération d'amélioration urbaine a changé l'image des quartiers populaires qui deviennent plus propres et plus attractifs ».



Photos 1 et 2 : La cité 1276 logements (en 2004) submergée par les eaux de pluies et actuellement (2018) après la rénovation du réseau d'assainissement (Source, Mebirouk, 2004 et auteur 2018).

## **1-2 Création des espaces verts et réalisation du mobilier urbain**

La présence de la nature en milieu urbain représente une composante très importante pour la qualité du cadre de vie grâce à la diversité de ses fonctions: sociale, psychologique, paysagère et politique (Lamri, 2012). Si l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a recommandé pour chaque citoyen environ 10m<sup>2</sup> de couverture végétale, c'est pour lui procurer du bien-être et de l'épanouissement. Cette exigence normative n'est pas encore respectée pour le cas algérien, les normes ministérielles (décrétées depuis les années 1970, et toujours en vigueur) préconisent pour un habitant entre (1 et 1,5m<sup>2</sup>/habitant) de verdure, ce qui témoigne de l'insuffisance de ces espaces dans les cités collectives algériennes. Le regain d'intérêt au paysage végétal est apparu au cours des années 2006 avec la promulgation de la loi n° 07-06 du 13 mai 2007 relative à la gestion, à la protection et au développement des espaces verts. L'introduction des espaces verts dans tout projet de construction devient une obligation que doit prendre en charge toute étude urbanistique et architecturale publiques et privées.

La loi a énoncé les biens faits de l'espace vert comme élément essentiel pouvant déterminer la qualité de l'environnement urbain. L'espace vert peut répondre aux besoins physiques et psychologiques de l'homme, protéger et rehausser les ressources naturelles de base (air, eau, sol, végétation, animaux); et contribuer au développement économique (Lamri, 2012 : 7). Le choix des végétaux est en revanche conditionné par la nature du sol et celle du climat. Ces végétaux permettent l'épuration des quartiers de la ville, l'absorption des eaux pluviales, la fixation des pollutions atmosphériques, la régulation de température et la création des zones d'ombres pour les usagers. Un bon aménagement d'espaces urbains publics passe, selon les recommandations du CNERIB (2007) par la compréhension du paysage et ses données

techniques à savoir l'ensoleillement, la topographie du site, l'ambiance acoustique, la capacité de desserte, la nature du sol et les conditions climatiques.

La création et l'aménagement des espaces verts dans certains quartiers, dans le cadre de cette politique, a été accompagnée par des équipements d'agrément nécessaires pour les usagers tels que: bancs de repos; aires de jeux dont le revêtement de sol nécessite une dalles ou pavés en béton habillés d'un revêtement souple afin de protéger l'enfant des éventuelles blessures; et éclairages publics permettant la perception des obstacles, l'identification des personnes à une dizaine de mètres et l'épanouissement nocturne des cités (Photos 3 et 4).



Photo 3: Introduction de l'espace vert dans la cité 400 logements



Photo 4 : Création des aires de jeux clôturées (cité 08 mai 1945) (Auteur, 2018)

L'ensemble des objets et dispositifs publics installés dans l'espace extérieur tend à remplir diverses fonctions : sécurité des piétons, confort, embellissement, propreté ou signalétique.

Les axes structurants des cités concernées par ces opérations urbaines sont dotés de bancs qui n'ont pas été programmés en se rapportant la taille de la population de la ZHUN abritant d'après le recensement de 2008, environ la moitié de population totale (304 749hab). En plus des abris pour bus, les quartiers en question sont pourvus de corbeilles pour papiers, mais ces dernières restent sous-utilisées par une population encore peu sensibilisée au respect de l'environnement. Il convient ici de mentionner que les cabines téléphoniques ont été également réalisées mais ultérieurement supprimées à cause de l'usage du téléphone portable. Ce qu'il faut relever comme insuffisance, c'est la non-indication des noms de certaines rues, le plan de repérage, le balisage, la programmation des espaces de détente destinés à la population du troisième âge.

## 2- Dimension socio-urbaine

### 2-1 Des alternatives au besoin spatial par certaines catégories de population

La programmation des espaces de détente destinés aux différentes catégories d'âge a toujours été problématique notamment dans les ensembles de logements collectifs où le confort élémentaire était pratiquement inexistant. Avec ce projet de requalification urbaine qui est avant tout social, la population du troisième âge (sexe confondu) ne trouve pas encore d'espace spécifique lui permettant d'exercer une pratique socio-spatiale remontant aux années 1980. En

effet, depuis la réalisation des ensembles collectifs à Annaba, les personnes âgées font de l'espace extérieur (espaces attenants aux logements voire même des terrains vagues non définis) le lieu propice de regroupement et de rencontre quotidiens (Photo 5).

Peu importe la saison ou ses conditions climatiques, les femmes âgées de la Plaine ouest particulièrement des cités (400 logements, 600 logements et 1276 logements) veillent coûte que coûte à ces rencontres pour échanger des informations et notamment évoquer des souvenirs. Elles sont même avivées par l'appropriation d'escaliers situés au pied de locaux commerciaux (Photo 6), l'essentiel pour ces femmes interrogées est que « l'espace convoité soit moins visible et notamment moins fréquenté par la population résidente ».

Le groupement massif dans des lieux et espaces inappropriés est devenu une pratique usuelle. L'appropriation des lieux publics par cette catégorie peut être déchiffrée comme revendication d'un « besoin spatial » qu'elle adresse aux acteurs publics en général et aux professionnels en particulier et ce afin de connaître les aspirations de chacun en utilisant incontestablement l'outil de concertation et par voie de conséquence intégrer dans les conceptions d'aménagement des espaces destinés à chaque catégorie d'âge.



Photos 5 et 6 : De 1985 à 2018, la rencontre des femmes âgées est omniprésente dans différents quartiers  
(Auteur, 2018)

## 2-1 Un pas vers l'intégration sociale

Parmi les quartiers marginaux d'Annaba, nous pouvons mentionner l'exemple de la Cité 600 logements (située à la Plaine Ouest) dont les habitants sont des sinistrés provenant du bidonville de Oued-D'heb suite aux inondations de 1982. Le processus de relogement a poursuivi les habitants comme attribut stigmatisant car il s'agit d'une population « bidonvilloise » vivant dans des conditions de vie pénibles et provenant (à l'origine) des villes limitrophes dans le cadre de l'exode rural. Ce quartier, préalablement destiné aux militaires de la région de Annaba (5) a été disqualifié en portant un toponyme dévalorisant « Bengladesh » pour justifier et légitimer les comportements et attitudes d'une population dite du deuxième rang : non-citadine et rurale. L'isolement et le rejet vécus par les habitants pourraient faire naître de l'hostilité pour un quartier dégradé où l'on ne peut échapper à l'insécurité, pourtant la population reste très attachée à sa cité. Les jeunes interrogés nous disent « nous aimons notre quartier, et nous y restons », mais ils déclinent un toponyme synonyme d'incivisme et de décadence.

Les travaux d'exécution de l'opération urbaine prévus en 2004 par l'Office de Promotion et de Gestion Immobilière « OPGI » (peinture des immeubles, étanchéité et infiltration d'eau) ainsi que les opérations d'aménagement des espaces extérieurs n'ont pas vu le jour. C'est

seulement au mois de mars que la réhabilitation urbaine s'amorce par l'intervention sur deux équipements de proximité: l'un socioculturel (Mosquée) et l'autre sportif (terrain de proximité) (Photos 7 et 8); et par la création ou la rénovation des voies piétonnes (Photo 9). La requalification de ces équipements est perçue comme un pas vers le désenclavement du quartier qui développe une certaine attractivité en captivant une population venant de tous les quartiers limitrophes pour pratiquer du sport ou faire de la prière.

Au vu de cette amélioration, le président du comité de quartier conteste le rythme relativement faible de l'exécution des travaux en remettant en cause les compétences de l'entreprise désignée à cet effet.

Obstinée par l'insertion totale de son quartier et l'amélioration de son image, la population résidente a cotisé une somme d'argent conséquente(6) pour réaliser des travaux de salubrité indispensables pour la qualité de vie des habitants. Initiée sans l'appui des pouvoirs publics, cette action respectueuse de l'environnement a porté sur la collecte des déchets et la désobstruction des égouts occasionnant des inondations menaçantes(7). Par ces actions volontaristes, les jeunes essaient d'affirmer le mérite d'un nouveau toponyme "quartier Suisse" à la place de "Bangladesh" que les pouvoirs locaux leur ont promis il y a environ 15 ans (2004) (8).



Photos 7 et 8 : Vers une intégration urbaine par la réhabilitation de la mosquée et le terrain de proximité (Auteur, 2018)



Photo 9 : De la rénovation à la création des trottoirs et voies piétonnes (auteur, 2018)

### **3- Dimension technique par la réalisation de voies de desserte et de leur accessoire**

Des imperfections sont constatées dans la réalisation de certaines voiries et de leurs accessoires (voie piétonne, trottoir, aires de stationnement) généralement renvoyées aux moyens de mise en œuvre (Photos 10 et 11). Si l'on se réfère aux règles techniques, la chaussée est soumise à différente contrainte entrainant des détériorations et un inconfort plus ou moins rapide. Le guide de mise en œuvre élaboré par CNERIB précise que la couche de

roulement, en contact avec la roue, est soumise à certaines sollicitations. La répétition de ces actions risque de provoquer des dommages qui compromettent les objectifs de sécurité et du confort.

Les acteurs publics sont conscients de la nécessité de réaliser la couche de roulement (revêtement superficiel de la chaussée) en dehors des périodes d'intempéries par l'utilisation des matériaux lui permettant de se doter de bonnes qualités de surface. En revanche, les matériaux doivent être choisis de manière à assurer une voirie qui réponde aux qualités normatives.

Les trottoirs sont destinés aux piétons en permettant de les sécuriser. Conformément aux recommandations normatives requises, leur réalisation, doit être adaptée aux caractéristiques de la voirie, à la localisation et à l'importance du flux piétonnier. L'enquête entreprise avec les acteurs publics a dévoilé que les travaux de revêtement sont le plus souvent entrepris avant le passage des réseaux enterrés. Et que les matériaux retenus pour les revêtements des trottoirs et voies piétonnes ne sont pas choisis pour leurs caractéristiques mécaniques et esthétiques ni même pour assurer une bonne intégration dans l'environnement paysager.

Pour que l'espace soit praticable, les trottoirs, les zones piétonnes ou les traversées de chaussée doivent s'adapter à tous les usagers. Toutefois, et hormis l'aire de détente de la cité 400 logements), l'aménagement de certains espaces observés n'a pas été opéré de manière à insérer des personnes aux besoins spécifiques. Pour ce faire, des déclivités sont à respecter pour rendre l'espace public accessible aux personnes utilisant le fauteuil roulant, la poussette et le chariot, etc. Le guide normatif établi par le CNERIB préconise une déclivité transversale n'excédant pas 2%, et une déclivité axiale maximale des rampes inférieure à 4% sur des tronçons de 20 m séparés par des paliers horizontaux d'au moins 1,40 m de largeur.



Photos 10 et 11 : Des malfaçons dans la réalisation de la chaussée et ses accessoires  
(Auteur, 2018)

### **Résultat et discussion**

L'analyse du produit fini montre que le plan d'amélioration urbaine a contribué à l'évolution du cadre de vie de plusieurs quartiers. Mais avec un projet aussi ambitieux et global, l'intervention se limite aux axes structurants. En effet, ce n'est pas dû au manque de budget mais essentiellement à sa gestion que certains fragments des cités 1172 logements, 600 logements, 400 logements, oued Edheb, se trouvent soit totalement exclus de l'opération (Photos 12 et 13), soit partiellement exclus : une intervention rudimentaire réduite au revêtement de la chaussée (Photos 14 et 15).



Photos 12 et 13 Exemple d'un espace extérieur exclu de l'opération d'amélioration urbaine. La cité 400 logements « Plaine-Ouest ». (Auteur 2018)



Photos 14 et 15 : Aménagement rudimentaire d'un espace public de la Cité Oued-Edheb limité au revêtement de la chaussée. (Auteur, 2018)

Aussi, la qualité d'exécution de ces opérations s'est révélée peu satisfaisante compte tenu de certaines imperfections constatées par les administrations locales dans certains sites (Benachour K, 2011). Nous citons à titre d'exemple: des chaussées mal-réalisées, des trottoirs hors normes et inadaptés aux différentes utilisations, une végétation choisie aléatoirement, et un mobilier urbain insuffisant ou incomplet. Par ailleurs, les carences relevées sont liées aux entreprises spécialisées et aux partenaires respectant les cahiers des charges de l'opération d'amélioration urbaine. Le programme en question exige qu'une étude fondée sur la réalité du terrain soit menée afin de respecter la conformité avec le plan de restructuration et de modernisation des centres urbains. Le résultat d'une opération urbaine est étroitement lié au choix de bureaux d'études, à un suivi de chantier régulier et principalement à la participation du citoyen. L'amélioration urbaine est une action plurielle dont les acteurs sont les collectivités locales, les directions déconcentrées, les opérateurs économiques ainsi que la société civile. Les habitants des cités requalifiées s'attendaient à une implication réelle et non

à une simple information sans que leurs avis ne soient pris en compte dans le processus de conception. L'implication du citoyen se limite-t-elle à une simple procédure d'information si l'on sache que l'amélioration urbaine vise à réintégrer les habitants dans le processus de production de leur cadre de vie?

La réponse est forcément négative, l'implication est un processus de construction collective qui se poursuit jusqu'à la réalisation du projet et même au-delà si nécessaire. Ceci renvoie à la notion de concertation qui constitue une démarche par laquelle est organisée la participation des citoyens, directement ou à travers des instances représentatives, au processus de décision. La finalité de cet outil est d'améliorer réellement la participation du public à la conception des projets, y compris lorsque celle-ci est déjà exigée par des dispositions tant législatives que réglementaires. Il faut rappeler que la démarche concertée comme cadre général d'orientation rejoint les nouveaux objectifs de l'État Algérien afin d'inciter le citoyen à réfléchir son quotidien social et urbain et à agir davantage en ce sens.

### **Conclusion**

Les opérations d'amélioration urbaine ont réellement traduit la volonté de l'État de réhabiliter l'image des quartiers dégradés et d'y rechercher la qualité de vie synonyme du bien-être social. Seulement, pour que ces actions (parfois conjoncturelles) aboutissent, il faut d'une part, mobiliser les compétences en alliant l'ensemble des forces intellectuelles intervenant dans le processus de l'amélioration urbaine, et d'autre part se rapprocher de la population qui doit se motiver par le projet pour réussir son cadre de vie.

L'opération d'amélioration urbaine n'est pas uniquement affaire de règles mais aussi de savoir-faire. Pour une amélioration « palpable » du tissu urbain, les autorités publiques ainsi que les citoyens sont interpellés chacun en ce qui le concerne à assumer pleinement leurs responsabilités en la matière. A cet effet, de lourds engagements sont à prendre de la part des autorités politiques, des élus, des professionnels et également de la communauté citoyenne. L'État algérien est conscient qu'aucun résultat probant en matière de développement, s'il se veut durable, ne peut se concrétiser qu'à travers la participation de toutes les parties prenantes. En l'absence de négociation, les études ne peuvent révéler les attentes et aspiration des habitants et citoyens. La concertation et le débat public sont aujourd'hui les instruments de réflexion collective, et de construction des politiques et actions durables. La démarche concertée est plus qu'un paradigme, c'est un instrument à mettre en œuvre dans toute opération urbaine afin de garantir sa réussite.

### **Bibliographie**

Agence Régionale de l'Environnement et des Nouvelles Energies (ARENE) 2003, La concertation: outils et pratique dans les projets de territoire, Compte rendu synthétique, journées techniques de l'ARENE, Territoire Agenda 21 Locale, 9 Octobre, Ile de France.

Barbarino, N 2005, De la qualité de vie au diagnostic urbain, vers une nouvelle méthode d'évaluation. Le cas de la ville de Lyon, Thèse de Doctorat en Géographie. Université Lumière Lyon 02.

Bahri, R 2014, Intervention sur les espaces extérieurs dans les grands ensembles. Cas d'El-Bouni, Mémoire de Master, Département d'Architecture. Université Badji Mokhtar Annaba.

Benachour, K 2011, Constantine : Plan d'amélioration urbaine Fini l'amateurisme, Horizon quotidien national d'information du 23 Mai.

Centre National d'Etudes et Recherches Intégrées du Bâtiment (CNERIB) 2007, Guide de mise en œuvre des travaux d'amélioration urbaine, Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme. Alger.

Décret exécutif n°90-327 du 27 Octobre 1990 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement des services de l'équipement de wilaya.

Direction de l'Urbanisme et de la Construction d'Annaba (DUC) , 2010 (a), État des sites pris en charge en étude. Situation arrêtée le 11 Février.

Direction de l'Urbanisme et de la Construction d'Annaba (DUC), 2010 (b), État des sites pris en charge en travaux. Situation arrêtée au 11 Février.

El-Annabi, 2007, Deux opérations d'amélioration urbaine à Annaba, le quotidien du 14 Aout.

Instruction ministérielle n°89 du 24 juin 1995 relative à la décentralisation de la gestion des opérations d'études et d'aménagement relevant des chapitres 711 et 721

El Kadi Galila, 1997, Qualité de vie et habitat précaire dans quelques pays du monde arabe, Revue Espace, Populations, Sociétés, 1997-1. Les populations du monde arabe, pp, 35-47.

Lamri, S 2012, Espace vert urbain et périurbain de Sétif : état des lieux et place dans la gestion municipale, Mémoire de Magister, Département de Biologie Ecologie Végétale, Université FARHAT ABBAS – Sétif.

Loi n° 07-06 du 13 Mai 2007 relative à la gestion, à la protection et au développement des espaces verts.

Loi n° 06-06 du 20 Février 2006 portant loi d'orientation de la ville.

Loi n° 90-09 du 07 Avril 1990 relative à la Wilaya

Mebirouk, H 2018, "Urban improvement operations. Evaluation of the new urban habitat area of Annaba", International Journal of Human Settlements Vol. 2. Nr.1. 2018, pp, 49-59p.

Mebirouk H. Zeghiche A. et Boukhemis K. 2005, « Appropriation de l'espace public dans les ensembles de logements collectifs, forme d'adaptabilité ou contournement de normes ? Cas des ZHUN d'Annaba », revue Norois, n° 195, Presses Universitaires de Rennes, pp. 59-77p.

Mebirouk, H 2002, Les espaces publics dans les grands ensembles : rapport entre espaces conçus et espaces vécus. Cas de Annaba, Mémoire de Magister, Université de Mentouri Constantine.

Meziane, A 2008, « Les architectes paysagistes face à la politique d'amélioration urbaine en Algérie », Journal de l'atelier d'architecture USTO du 15 avril.

Navez-Bouchanine, F 1992, « Les espaces publics dans les villes marocaines », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n° 57-58.

« [www.urbanisme.equipement.gouv.fr/cdu/datas/annales/boucha.htm](http://www.urbanisme.equipement.gouv.fr/cdu/datas/annales/boucha.htm) ».

Sablet M. De, 1992, Des espaces urbains agréables à vivre Place, Rues, Squares et jardins, Paris, édition Le Moniteur. Paris.

Semmoud, B 2009, « Appropriation et usage des espaces urbains en Algérie du Nord », Revue Cahiers de géographie de Québec vol. 53, n°148, pp. 101-118p.

Sidi Salah Nasri, Z 2010, La gouvernance urbaine Une démarche incontournable pour un habiter durable. Cas de l'amélioration urbaine de la cité Zouaghi à Constantine, Mémoire de Magister, Université de Constantine.

Zahi, N 2012, Les retombées de l'amélioration urbaine sur le cadre de vie par la réhabilitation des quartiers de la plaine-ouest de la ville d'Annaba (Nord-Est Algérien), Mémoire de Magister, Département d'Aménagement, Université BADJI Mokhtar Annaba.

## Notes

- (1) C'est une plaine située à l'ouest de la ville connue par le nom de Saf-Saf 1 et 2 (peuplier) séparé par un oued.
- (2) Le site est traversé par un Oued dit Edheb : Rivière d'Or.
- (3) Nom donné au massif
- (4) Il s'agit des acteurs publics, enseignants, fonctionnaires, cadres de l'Etat, commerçants, chômeurs, etc.
- (5) Selon l'enquête menée avec les habitants relogés.
- (6) La somme d'argent n'a pas été définie par le président du comité du quartier.



- (7) L'argent cotisé a permis d'acheter des dépotoirs pour la collecte et le tri des déchets ainsi que les outils et ustensiles nécessaires pour déboucher les égouts.
- (8) C'est la déclaration du responsable de l'OPGI « secteur Plaine-Ouest ».